

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
07 DECEMBRE 2017

DATE D'AFFICHAGE
07 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. QUENNEVILLE par F. CHARLIER
F. COUTEAU par M. DURUFLÉ
H. GANDOSSI par J.P. COMBES
G. LABIFFE par D. LAFFILLÉ
S. STEENSTRUP par M. GOMMÉ

Absent : F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul COMBES

OBJET :

2017/45 SPS : autorisation pour l'installation d'une bande transporteuse sur un chemin communal

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il a reçu une demande de la société SPS qui souhaiterait installer une bande transporteuse sur le chemin communal n°9 appartenant à la commune, pour les besoins de son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette demande et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires pour cette opération.

2017/46 Décision modificative : virement de crédits section fonctionnement

2 100 € sont prélevés à l'article 60612 « énergie-électricité » afin de venir alimenter l'article 65541 « contribution de fonds de compensation des charges territoriales ».

2017/47 Décision modificative : virement de crédits section investissement

2 170 € sont prélevés à l'article 2181 « installations générales et aménagements divers », opération 107 « voirie » afin de venir alimenter l'article 21318 « construction sur autres bâtiments publics » opération 102 « salle communale ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux conseillers les plans du projet de réaménagement et de sécurisation de la RD 321, de nombreuses modifications sont apportées par les membres du conseil municipal afin d'optimiser au mieux ce réaménagement (courrier des demandes de modifications ci-joint)

Marie GOMMÉ informe le conseil municipal que l'école de Martot envisage de faire un voyage scolaire de 3 jours dans la Loire au mois de mai 2018. Les 27 élèves de l'école sont concernés par ce voyage et seront accompagnés par les 2 institutrices et l'ATSEM. Le coût global du voyage est de 8 203.95 € soit 303.85 € par élève. L'école est en attente de réponse des entreprises de la commune auprès desquelles Madame la directrice a déposé des demandes de subvention, Marie GOMMÉ demande au conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'attribuer également une subvention communale pour ce voyage. Le conseil municipal donne son accord et le montant de la subvention sera fixé lors d'une prochaine réunion du conseil.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la CASE a attiré son attention sur le fait que le nombre d'élèves de Martot fréquentant la garderie le matin et le soir est très faible.

Chaque jour la CASE doit mobiliser 2 animateurs pour la garderie alors que parfois aucun enfant n'est présent, ce qui engendre des coûts inutiles. La CASE a donc décidé que les élèves de Martot fréquentant la garderie iront à la garderie de Criquebeuf sur Seine et que des navettes en minibus seront mises en place le matin et le soir pour faire les trajets entre Criquebeuf et Martot et ce à partir de la rentrée scolaire de janvier 2018.

DATES A RETENIR

Samedi 13 janvier 2018 à 11h30 à la salle communale : vernissage de l'exposition de peinture

Exposition de peinture : samedi 13 janvier 2018 de 13h à 19h30

dimanche 14 janvier de 9h à 18h

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 janvier 2018 à 18h15

Mardi 20 février 2018 à 18h15

Pour Copie Conforme

Le Maire,
François CHARLIER